



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°016/2013
DU 14 MARS 2013**

Portant habilitation du maire pour la signature d'une convention de mise à disposition de deux chambres froides situées au marché municipal de Piraé avec l'association des commerçants du marché de Piraé et fixant les dispositions relatives à la redevance d'utilisation de celles-ci.

L'an deux mille treize, le quatorze mars à neuf heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

M. Jean-Baptiste TERIIEROOITERAI, quatrième adjoint au maire et Mme Eliane LECHENNE, neuvième adjointe au maire, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	Mme Béatrice VERNAUDON
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette		X	Mme Armelle MERCERON
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama		X	
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	M. Théodore TETUAETARA
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAO Aldo	X		
		17	16	03

Date de convocation :

07 mars 2013

Date d'affichage :

07 mars 2013

Résultats des votes

Pour	20
Contre	00
Abstention	00

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

18 mars 2013

Affichage de la présente délibération le :

08 AVR. 2013

DELIBERATION N°016/2013 DU 14 MARS 2013

Portant habilitation du maire pour la signature d'une convention de mise à disposition de deux chambres froides situées au marché municipal de Pirae avec l'association des commerçants du marché de Pirae et fixant les dispositions relatives à la redevance d'utilisation de celles-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°4/69 du 3 juin 1969 créant le marché municipal de Pirae et fixant son mode d'exploitation ;
- VU la nécessité de procéder à l'équilibre financier des comptes d'exploitation du marché municipal de Pirae ;
- VU les différentes réunions de travail tenues avec les commerçants du marché municipal de Pirae ;
- VU l'avis de la commission municipale des ressources réunie en sa séance du 29 janvier 2013 ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 14 mars 2013

ADOPTE	
VOTANTS	20
POUR	20
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** La convention (jointe en annexe) de mise à disposition de deux chambres froides sises au marché municipal est approuvée.
- Article 2 :** La redevance mensuelle d'utilisation des chambres froides est fixée à cent cinquante-cinq mille francs (155.000 Fcfp).
Un abattement de cinquante-cinq mille francs (55 000 Fcfp) est consenti pour les six (6) premiers mois de mise à disposition.
- Article 3 :** Pour l'exercice 2013, la date de mise à disposition des chambres froides sera déterminée d'accord parties entre la commune de Pirae et l'association des commerçants du marché de Pirae. Celle-ci pourra intervenir dès la fin des travaux de remise en état de fonctionnement qui doivent être entrepris par la commune.
- Article 4 :** Le maire est habilité à signer la convention et tous les actes s'y rapportant.
- Article 5 :** Toutes dispositions antérieures, contraires à la présente délibération, sont abrogées.
- Article 6 :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Le Maire,



Béatrice VERNAUDON

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **27 MARS 2013**

08 AVR. 2013

et publication du

Le Maire,



Béatrice VERNAUDON